



# REGLEMENT ENTENTE HESBIGNONNE

## Saison 2026-2027

Association des clubs R.A.C. Leuze et J. Taviétoise

Version officielle destinée aux joueurs, parents, formateurs et membres du club

## Informations document

- **Club** : Entente Hesbignonne
- **Saison** : 2026-2027
- **Objet** : Règlement d'Ordre Intérieur
- **Public concerné** : Joueurs, parents, staff, bénévoles et membres
- **Date d'entrée en vigueur** :
- **Version** : 1.0

## Préambule

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur a pour objectif de fixer les règles de vie, de comportement et d'organisation au sein de l'Entente Hesbignonne.

Il s'applique à l'ensemble des joueurs, parents, entraîneurs, délégués, membres, bénévoles et sympathisants du club, qui sont réputés en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.

Le football pratiqué à l'Entente Hesbignonne repose sur des valeurs de respect, de discipline, de fair-play, de politesse, d'engagement et d'esprit d'équipe.

## 1. Dispositions générales

Chaque membre du club contribue à l'image de l'Entente Hesbignonne et doit adopter, en toutes circonstances, une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain.



Le club attend de tous ses membres un comportement respectueux envers les coéquipiers, adversaires, arbitres, formateurs, délégués, dirigeants, parents, bénévoles et spectateurs.

---

## **2. Règles applicables aux joueurs**

### **2.1 Comportement et attitude**

Tout joueur doit :

- être poli à tout moment ;
- respecter ses coéquipiers, adversaires, formateurs, délégués et arbitres ;
- saluer les responsables et les délégués à l'arrivée et au départ du complexe ;
- participer régulièrement aux entraînements afin de pouvoir prendre part aux rencontres ;
- prévenir son formateur en cas d'absence prévisible ;
- fournir un certificat médical en cas de blessure lorsque cela est demandé.

Tout comportement incorrect, agressif, antisportif ou contraire au fair-play pourra faire l'objet d'un rapport transmis à la coordination sportive, qui appréciera les mesures à prendre.

### **2.2 Fair-play et conduite en match**

Sur le banc comme sur le terrain, le joueur doit conserver une attitude correcte et positive.

Il doit notamment :

- serrer la main de l'arbitre et des adversaires, même en cas de défaite ;
- garder une attitude digne quelle que soit l'issue de la rencontre ;
- éviter toute démonstration excessive d'émotions ;
- ne pas réagir aux provocations du public ou des adversaires.

### **2.3 Éthique et représentation du club**

À chaque instant, le joueur représente l'Entente Hesbignonne.

À ce titre, il doit :

- adopter un comportement conforme aux valeurs du club ;
- préserver l'image du club dans ses activités sportives et en dehors ;
- s'abstenir de pratiquer une activité sportive avec un autre club de football sans l'accord écrit préalable du club.



## 2.4 Usage du gsm, images et réseaux sociaux

L'utilisation du gsm, de tout appareil électronique permettant la prise d'images ou de vidéos, ainsi que la captation de photos ou de films dans les vestiaires, les douches et plus généralement dans tout espace de vie privée du club, est strictement interdite.

Il est également interdit de créer, diffuser ou alimenter des groupes, pages ou contenus sur les réseaux sociaux ayant pour objet de dénigrer, ridiculiser, **harceler ou attaquer** un coéquipier, un adversaire, un formateur, un délégué, un arbitre, un membre du club ou une équipe adverse.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions disciplinaires prononcées par la direction sportive ou la direction du club, pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire, l'exclusion d'un entraînement ou d'un match, voire toute autre mesure jugée appropriée.

---

## 3. Tenue et équipement

### 3.1 Tenue de match

Les jours de match, avant et après la rencontre, les joueurs portent la tenue officielle du club.

Pendant le match :

- le maillot doit être rentré dans le short ;
- les jambières et les bas doivent être correctement remontés ;
- le cuissard doit être de la même couleur que le short ;
- la sous-tenue thermique doit être de la même couleur que le maillot.

### 3.2 Chaussures

Les joueurs doivent porter des chaussures adaptées :

- les catégories U6 à U12 doivent respecter les prescriptions de l'Union belge concernant les multistuds ;
- les autres catégories doivent utiliser des chaussures adaptées aux conditions météorologiques et au type de terrain ;
- chaque joueur doit disposer, dans la mesure du possible, d'une paire adaptée aux terrains synthétiques et d'une paire adaptée aux terrains en herbe.



### 3.3 Bijoux

Le port de bijoux est interdit lors des entraînements et des matches.

Sont notamment interdits :

- boucles d'oreilles ;
- piercings ;
- colliers, bracelets, montres et tout autre accessoire présentant un risque pour la sécurité.

---

## 4. Administration et affiliation

Pour être en ordre administrativement, tout joueur doit :

- être affilié ou transféré conformément aux règles en vigueur ;
- être en ordre de cotisation et d'éventuelles indemnités réclamées par le club ;
- avoir remis sa fiche d'inscription complétée et signée ;
- accepter que le club puisse diffuser sur son site internet des photos ou vidéos prises dans le cadre de ses activités sportives ;
- disposer de sa carte d'identité avec photo pour toute compétition officielle.

Toute demande de transfert sortant doit être introduite par mail au directeur technique au plus tard le 15 avril. La réponse du club interviendra au plus tard le 25 avril.

Un transfert sortant peut être accepté à titre temporaire pour une période d'un an ou à titre définitif.

---

## 5. Accidents et blessures

Tout joueur blessé à l'entraînement ou en match doit compléter une déclaration d'accident afin d'être couvert par l'assurance de l'Union belge.

La procédure est la suivante :

- le document est disponible au secrétariat ou en ligne ;
- il doit être complété par un médecin ;
- il doit être remis au secrétariat dans un délai de 5 jours ouvrables ;



- le certificat de guérison devra ensuite être complété par un médecin et transmis à l'Union belge avant toute reprise de l'entraînement ou de la compétition.

En cas de non-respect de cette procédure, le club décline toute responsabilité.

Les frais non remboursés après intervention de la mutuelle doivent être transmis à l'Union belge selon les modalités prévues. Certaines dépenses, telles que les attelles ou les anti-inflammatoires, ne sont pas prises en charge. Le transport en ambulance est remboursé à hauteur de 50%.

---

## **6. Hygiène, santé et dopage**

### **6.1 Hygiène**

Une douche est obligatoire après chaque entraînement ou match.

L'utilisation de claquettes est recommandée dans les vestiaires.

### **6.2 Diététique**

Les joueurs sont tenus d'adopter une hygiène de vie compatible avec la pratique sportive.

À ce titre :

- une alimentation équilibrée est vivement recommandée ;
- l'alcool et le tabac sont déconseillés ;
- un sommeil réparateur est indispensable à la bonne pratique sportive.

### **6.3 Lutte contre le dopage**

Les joueurs doivent respecter les règles en matière de lutte contre le dopage telles que prévues par la réglementation en vigueur.

---

## **7. Règles applicables aux parents**

Dans le cadre de la formation des jeunes, les parents sont invités à adopter une attitude exemplaire envers tous les acteurs du club.



Ils doivent :

- respecter les joueurs, formateurs, délégués, coordinateurs, arbitres, adversaires et membres du club ;
- s'abstenir d'intervenir dans les choix sportifs du formateur ;
- ne pas assister aux entraînements, sauf autorisation particulière ;
- respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dug-out des entraîneurs et les parents ;
- ne jamais pénétrer dans les vestiaires avant, pendant ou après une activité sans autorisation ;
- ne jamais entrer sur un terrain ou dans une zone neutre pendant un match ou un entraînement ;
- assurer eux-mêmes la responsabilité des trajets de leur enfant.

Tout comportement violent, verbal ou physique, envers un membre du club entraînera l'exclusion immédiate de la personne concernée des installations et pourra entraîner des conséquences à l'égard du joueur.

---

## **8. Infrastructures, matériel et vestiaires**

### **8.1 Infrastructures**

Le règlement affiché au club doit être connu et scrupuleusement respecté.

Chaque membre contribue à maintenir les installations propres, agréables et accueillantes.

### **8.2 Matériel**

Les joueurs participent au placement et au rangement du matériel.

Ils doivent veiller à laisser les terrains et espaces utilisés propres, sans bouteilles, canettes ou déchets.

### **8.3 Vestiaires**

Chaque utilisateur doit quitter les vestiaires dans un état de propreté correct.

L'accès aux vestiaires est réservé aux personnes autorisées.

Il est interdit :



- de pénétrer dans les vestiaires sans autorisation ;
- d'entrer avec des chaussures de football dans la buvette ;
- de laisser des objets de valeur sans surveillance ;
- d'utiliser un gsm ou tout appareil d'enregistrement dans les vestiaires, douches ou espaces privés.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tous les appareils électroniques et objets de valeur sont interdits du début à la fin de l'activité.

---

## 9. Déplacements

Les déplacements se font en groupe, sauf accord préalable du formateur.

Chaque joueur doit respecter les heures de rendez-vous fixées pour les déplacements et les rencontres.

Les parents veillent à organiser les transports de manière responsable et sécurisée.

Toute reprise d'un joueur par une autre personne se fait sous l'entière responsabilité des parents du joueur concerné.

---

## 10. Études et football

Les études restent prioritaires sur la pratique du football.

Pendant les périodes d'examens, le club peut adapter la fréquence des entraînements afin de favoriser la réussite scolaire des joueurs.

Le club rappelle que la réussite scolaire et la réussite sportive sont complémentaires.

---

## 11. Sanctions

Tout manquement au présent règlement peut entraîner, selon la gravité des faits :

- un avertissement oral ou écrit ;
- une exclusion temporaire d'un entraînement ou d'un match ;



- une suspension sportive ;
- toute autre mesure jugée nécessaire par la direction sportive.

Les décisions sont prises par la coordination sportive et/ou la direction du club.

---

## 12. Acceptation du règlement

L'inscription à l'Entente Hesbignonne implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement d'Ordre Intérieur.

Chaque joueur, parent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engage à les respecter.

---

**Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer les qualités humaines.**

**Vous avez choisi de vous inscrire à l'Entente Hesbignonne (association des clubs R.A.C. LEUZE et J. TAVIETOISE) et vous vous engagez donc à respecter toutes ses valeurs.**